

CONTRÔLE SUR PIÈCES « RESIDENCE AN HEOL » DE LANVOLLON
TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Écart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Éléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription n°2 (Écart n°2)	Mettre en place la commission de coordination gériatrique	6 mois	ordre du jour et des invitations
Gouvernance	Prescription n°3 (Écarts n°3 et 4)	Formaliser la mise en place du CVS par la prise d'une décision réglementaire, et veiller à respecter la fréquence des réunions du CVS	3 mois	Procès-verbal d'installation du CVS Planification des réunions de CVS
Gouvernance	Prescription n°4 (Écart n°5)	Procéder à l'actualisation du règlement de fonctionnement	3 mois	Règlement de fonctionnement

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation n°1 (Remarque n°1)	Élaborer un organigramme précisant les liens hiérarchiques et fonctionnels.
Gouvernance	Recommandation n°2 (Remarques n°2 et 3)	<p>Améliorer la formalisation des fonctions de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en élaborant une procédure écrite et validée contenant les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction, - en organisant la diffusion et la mise en œuvre des décisions de direction.
Ressources Humaines	Recommandation n°3 (Remarque n° 4)	Élaborer un protocole d'accueil et d'accompagnement des remplaçants et nouveaux professionnels.
Ressources Humaines	Recommandation n°4 (Remarque n°5)	Améliorer la formation du personnel en mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique à l'ensemble des personnels impliqués dans la prise en charge médicamenteuse.
Ressources Humaines	Recommandation n° 5 (Remarque n°6)	Élaborer un plan de continuité d'activité.
Gestion des risques	Recommandation n°6 (Remarque n°7)	Formaliser une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui être doit fait sur le traitement de leurs signalements.
Gestion des risques	Recommandation n° 7 (Remarque n°8)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.